LES CONDITIONS DE PARTICIPATION À L'OPÉRATION OSCARO VALEO CONTRÔLE TECHNIQUE

Qu'est-ce que l'opération Oscaro Valeo Contrôle Technique ?

Une promotion multi-produits Valeo qui s'accompagne de 10% de réduction sur le montant TTC du contrôle technique de votre véhicule à condition d'acheter un ou plusieurs produits Valeo et d'envoyer la demande de remboursement dans les délais impartis.

Quand a-t-elle lieu?

- > L'acte d'ache du ou des produits Valeo devra s'opérer durant cette période : du 14 février au 27 mars 2013.
- > La de ande de remboursement des 10% du montant TTC du contrôle technique de votre véhicule devra se faire durant cette période : du 14 février au 27 septembre 2013.

Qui sont les bénéficiaires ?

L'opération est destinée aux clients d'Oscaro ainsi qu'aux salariés d'Oscaro. Sont exclus : le personnel de la société Valeo, ses conseils et ses parents.

Comment bénéficier de l'offre de remboursement ?

Il suffit de retourner les documents suivants avant le 27 septembre 2013 minuit (cachet de la poste faisant foi) :

- > Le Bon de Livraison Oscaro pour un achat d'un ou de plusieurs produits Valeo entre le 14 février et le 27 mars 2013 sur le site www.oscaro.com
- > La copie de la facture du contrôle technique effectué entre le 14 février et le 27 septembre 2013. La facture doit être au nom du client ayant passé la commande sur le site ou du salarié Oscaro.
- > Le même nom devra figurer sur le Bon de Livraison et la facture du contrôle technique.

Ces documents sont à retourner à l'adresse suivante :

H2K / Valeo – Oscaro Contrôle Technique BP 10594 SAINT OUEN L'OUMONE 95 005 CERGY PONTO: SE Cédex

Les frais d'affrancissement des demandes de remboursement sont également remboursés sur simple demande au tarif lent 20 g en vigueur.

Vous recevoz un chèque à votre domicile. Si vous préférez être remboursé par virement bancaire, il vous faudra inclure dans votre demande de remboursement un RIB.

Quand serez-vous remboursé?

Le remboursement sera effectué par chèque que vous recevrez à votre domicile ou par virement bancaire dans un délai de 6 semaines.

Attention pour le remboursement par virement bancaire, le nom mentionné sur le relevé d'identité bancaire et le nom figurant sur le bon de livraison doivent être identiques.

Les limitations de l'offre :

> Offre limitée à la France métropolitaine incluant le Corse



- > Offre limitée à une offre de remboursement par commande
- > Offre limitée à la prestation du contrôle technique dans tous les centres agréés de France métropolitaine, Corse incluse ; la contre-visite n'est pas comprise.